



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 21 juin 2023.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Quorum : 15

PRESENTS : M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme BAUMLE Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale.

Secrétaire de séance :
Virginie DELEAU

PROCURATIONS : Mme VIAL Marjorie à Mme HOCQUET Marina - M. BELTRANDO Philippe à M. CHABAUD Pierre-Yves - M. VANDEVOIR Marc à M. CARPENTIER Gilbert - Mme DOMANICO Evelyne à M. PIGNOL Claude.

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_32_2023

**Objet : Convention de partenariat culturel « Provence en scène »
2023 - 2024**

Rapporteur : Pierre-Yves CHABAUD, Conseiller Municipal.

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que le Département propose aux communes un soutien et une mise en œuvre de multiples actions dans le domaine culturel. Le dispositif « Provence en Scène » crée une synergie entre les communes et les artistes du Département et facilite ainsi l'accès aux spectacles vivants.

Il expose que ce dispositif s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants et leur apporte une expertise artistique, une aide financière du coût du spectacle et une aide administrative et juridique.

Cette convention permettra l'accès à un panel de spectacles vivants avec une remise, pour notre commune de 60 % et de 80 % pour les spectacles du catalogue « Provence en scène plus ».

La participation financière du Département interviendra sur un ou plusieurs spectacles et ne pourra pas dépasser 17 000 € par saison annuelle.

Le Département s'engage à fournir les documents types tels que le contrat de cession et le Producteur à fournir 50 affiches de communication pour son spectacle.

La convention précise que, si le spectacle est payant, les recettes de billetterie resteront au bénéfice de l'organisateur.

La période d'élaboration de la programmation devra être établie entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat culturel « Provence en scène » entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Commune de Roquefort-la Bédoule telle que présentée au Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce partenariat.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 29 juillet 2023.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique
site internet www.telerecours.fr.*



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20230629-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-06-2023

Publication le : 29-06-2023